



11	Peinture et sols souples	JCD Lanouée	18 210,00 €
12	Aménagement extérieur	Infructueux	0,00 €
			<b>412 925,33 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 11
- Abstentions : 0
- POUR : 15
- VOTANTS : 15
- Suffrages exprimés : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

*Le conseil municipal, après délibération :*

- Approuve les choix de la commission d'appel d'offres pour un montant total de 412 925,33 € HT
- Autorise Monsieur de Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

#### b) Bâtiments publics – ravalement des façades des bâtiments

M. Philippe SALÉ, conseiller délégué aux bâtiments, fait part des devis réceptionnés pour le ravalement des façades de la Mairie, de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et de la salle des Coteaux – Pierre BOUIX.

➤ Color Tech - Ploërmel

Bâtiments :	Montant en € HT	Montant en TTC
Mairie	5 330,60 €	6 396,73 €
Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)	6 556,31 €	7 867,26 €
Salle des Coteaux – Pierre BOUIX	7 510,93 €	9 013,11 €

➤ FG Peinture – Guillac

Bâtiments :	Montant en € HT	Montant en TTC
Mairie	5 800,00 €	5 800,00 €
Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)	6 830,00 €	6 830,00 €
Salle des Coteaux – Pierre BOUIX	N'a pas répondu	N'a pas répondu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 11
- Abstentions : 0
- POUR : 15
- VOTANTS : 15
- Suffrages exprimés : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

*Le Conseil municipal ;*

- APPROUVE à l'unanimité le montant des devis de la société Color Tech ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'accomplissement des travaux de peinture.

#### c) Boulangerie – porte coulissante

Une somme de 4 300 € HT avait été votée pour le changement du mécanisme de la porte d'entrée coulissante de la boulangerie.

Après avoir eu contact avec la société « BREIZH MAINTENANCE », le changement complet de la porte a été estimé à 4 200 € HT.

Un devis va également être demandé à Brocéliande Maintenance Industrie (B.M.I) pour le changement complet de la porte.

### 3°) Voirie et travaux généraux

#### a) Village de « Équi » : sécurisation

Afin de sécuriser le village de Équi et de limiter le passage des poids lourds, des panneaux vont être installés. Le montant du devis de la société SMBA s'élève à 381,30 € HT soit 457,56 € TTC.

#### b) Rotobroyeur – achat

Des devis pour le changement du rotobroyeur sont en cours de demande. Il sera également demandé à ce que l'ancienne machine soit reprise.

#### c) Reprise épareuse

Une épareuse a été achetée en 2021. L'entreprise « LE NORMAND » de Josselin, auprès de laquelle le matériel a été acheté, propose de reprendre l'ancienne machine au prix de 1 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 11
- Abstentions : 0
- POUR : 15
- VOTANTS : 15
- Suffrages exprimés : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

*Le Conseil municipal ;*

- APPROUVE à l'unanimité le montant relatif à la reprise de l'ancienne épareuse ;

- **APPROUVE à l'unanimité le montant relatif à la reprise de l'ancienne épareuse**

#### 4°) Communication et évènements

##### a) Tour de Bretagne

Le 28 avril prochain, le Tour de Bretagne Cycliste arrivera à GUILLAC, au stade de la Croix du Fresne. Une convention doit être signée entre l'association « Le Tour de Bretagne » et la ville de GUILLAC.

Cette convention fait part des compétences du « Tour de Bretagne » et des obligations des deux parties signataires de la convention mais également des conditions d'utilisation du logo du Tour de Bretagne et de la communication, promotion animation et hospitalité. Concernant les dispositions financières, la commune de Guillac s'engage à payer la somme de 7 000,00 euros avant le 15 mars.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :**

- PRESENTS : 11	- VOTANTS : 15	
- Abstentions : 0	- Suffrages exprimés : 15	- Majorité absolue : 8
- POUR : 14	- CONTRE : 1	

**Le Conseil municipal ;**

- **APPROUVE la convention à la majorité ;**
- **APPROUVE le versement d'une participation financière de 7 000,00 euros**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'organisation de l'évènement.**

#### 5°) Sécurité

##### a) Mise en place d'une police pluri-communale

La réflexion concernant la mise en place d'une police pluri-communale se poursuit. Le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan a été saisi : ce dernier doit approuver ou non le projet et peut proposer des modifications.

#### 6°) Environnement et embellissement

##### a) Achat de supports à vélos

Mme Brigitte KERAUTRET, conseillère municipale déléguée présente à l'assemblée le devis de la SARL GUILLAUME concernant l'achat de 10 supports à vélos.

Ce dernier s'élève à 830,00 € HT soit 996,00 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :**

- PRESENTS : 12	- VOTANTS : 15	
- Abstentions : 0	- Suffrages exprimés : 15	- Majorité absolue : 8
- POUR : 15	- CONTRE : 0	

**Le Conseil municipal ;**

- **APPROUVE le devis de la SARL GUILLAUME d'un montant de 830,00 € HT soit 996,00 € TTC ;**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire l'installation des supports.**

#### 7°) Questions diverses

##### a) Sécurisation de la sortie du bourg vers le stade

Le plan de création d'une liaison douce pour sécuriser l'accès piéton entre le bourg et le stade est présenté au conseil. Un devis est en cours. L'acquisition d'une bande de terrain pourrait être nécessaire pour cette réalisation. Le devis sera proposé au prochain conseil.

##### b) Projets rue des Carouges et rue des Fontaines

La rue des Carouges devra faire l'objet d'une réfection complète comprenant les réseaux téléphoniques, électriques, eaux usées et eaux pluviales.

Concernant la rue des Fontaines, il s'agit de refaire la voirie et l'évacuation des eaux pluviales.

##### c) Procédure de « bien en état d'abandon »

Une bâtisse menace de s'écrouler au bord de la route départementale n°122 au lieu-dit « La Roche ». La procédure a été lancée il y a plusieurs années auprès des propriétaires, en vain. De ce fait, la responsabilité du Maire est engagée. Il est proposé de contacter une avocate spécialisée dans le domaine afin que les lieux soient sécurisés le plus rapidement possible.

##### d) « Médiathèque à domicile »

Un formulaire relatif à la « Médiathèque à domicile » sera inséré dans le prochain « Guillac en bref ». Le but étant de recenser les personnes qui souhaitent adhérer à la médiathèque, mais qui n'ont pas la possibilité de s'y rendre. Un service de portage à domicile pourrait être mis en place.

